

NOTICE OF PUBLIC MEETING AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE

PLANNING
ADVISORY
COMMITTEE

COMITÉ
CONSULTATIF
EN MATIÈRE D'URBANISME



BATHURST PLANNING ADVISORY COMMITTEE

Tuesday, March 25, 2025, at 5:15 PM

**Council Chambers, City Hall
150 St-George Street**

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Planning Advisory Committee will be considering the following applications at its next regular meeting:

620 Evangeline Drive: City Glass & Locks Ltd. has submitted an application for the reconstruction of the main building located at 620 Evangeline Drive (former car-wash building). The proposed building will be 30 feet by 60 feet (1800 square feet). The property is a corner lot, Evangeline Drive and MacDonald Street.

The property is zoned Highway Commercial (H-C). The new building will be used as a sales office, showroom, storage and service shop for garage doors.

The applicant proposes to build the new building in the same location as the existing building. The building is presently 14.6 feet +/- from MacDonald Street and is classified by the City of Bathurst Zoning By-law as existing nonconforming building.

The City of Bathurst Zoning By-Law section 4.3.2. C, Yards for a Main Building or Structure states that:

- (1) Subject to Section 3.13, no main building or structure may be placed, erected or altered so that it is;
 - (a) within 9 meters of a street line (29.5 feet).

Creating a setback variance of 14.9 feet +/- for the street line (MacDonald Street).

2305 St-Peter Avenue: 674872 NB Inc. has made an application to proceed with the first phase of their development for the property located at 2305 St. Peter Avenue.

COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME

Le mardi 25 mars 2025 à 17 h 15

**Salle du conseil, hôtel de ville
150, rue St-George**

UN AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que lors de sa prochaine réunion ordinaire, le comité consultatif en matière d'urbanisme étudiera les demandes suivantes :

620, promenade Évangeline: City Glass & Locks Ltd. a déposé une demande de reconstruction du bâtiment principal situé au 620, promenade Evangeline (ancien bâtiment de lavage de voitures). Le bâtiment proposé sera de 30 pieds par 60 pieds (1800 pieds carrés). La propriété est un terrain d'angle, à l'angle de la promenade Evangeline et de la rue MacDonald.

Cette propriété est zonée « Commerciale routière (CR) ». Le nouveau bâtiment servira de bureau de vente, de salle d'exposition, d'entrepôt et d'atelier de service pour les portes de garage.

Le demandeur propose de construire le nouveau bâtiment au même endroit que le bâtiment existant. Le bâtiment se trouve actuellement à 14,6 pieds +/- de la rue MacDonald et est classé par le règlement de zonage de la Ville de Bathurst comme un bâtiment existant non conforme.

Le règlement de zonage de la Ville de Bathurst, article 4.3.2.C, Cours attenantes aux constructions ou bâtiments principaux stipule que :

- (1) Sous réserve du sous-article 3.13, il est interdit d'implanter, d'édifier ou de modifier une construction ou un bâtiment principal de telle sorte qu'il se trouve :
 - (a) à moins de 9 mètres d'un alignement de rue (29.5 pieds).

Créant une dérogation à la marge de recul de 14,9 pieds +/- pour la ligne de rue (rue MacDonald).

2305, avenue St. Peter : 674872 NB Inc. a présenté une demande visant la mise en œuvre de la première phase de développement sur la propriété située au 2305, avenue St. Peter.

The proposed development is for the construction of a commercial building and a garden centre. The property in question is zoned Highway Commercial (HC).

The proposed use is permitted subject to such terms and conditions as may be imposed by the Planning Advisory Committee.

For the first year of operation, the applicant wishes to obtain a one-year temporary permit to operate the garden centre without having completed the construction of the main building, which will begin in fall 2025.

SPECIAL POWERS OF THE PLANNING ADVISORY COMMITTEE:

1.7.2 The Advisory Committee may, subject to such terms and conditions as it considers fit:

- (a) authorize, for a temporary period not exceeding one year, a development otherwise prohibited by this By-law;
- (b) to require the termination or removal of a development authorized under paragraph (a) or (b) at the end of the authorized period.

Anyone wishing to make a presentation before the Committee regarding these applications is invited to inform the Department of Planning and Development **before 4:00 pm, Friday, March 21, 2025, by calling 548-0457**. The Planning Advisory Committee will meet at 5:15 pm, Tuesday, March 25, 2025, to consider written objections to the proposed land use. Anyone wishing to address the Committee on the written objections may do so at that time.

Donald McLaughlin
Development Officer
City of Bathurst
150 St-George Street
Bathurst, NB E2A 1B5
(506) 548-0457
donald.mclaughlin@bathurst.ca

Le développement proposé est pour la construction d'un édifice commercial et d'un centre de jardinage. La propriété en question est classée Commerciale routière (CR).

L'usage proposé est permis sous certaines conditions pouvant être imposées par le comité consultatif en matière d'urbanisme.

Pour la première année d'opération, le demandeur désire obtenir un permis temporaire d'un an pour opérer le centre de jardinage sans avoir terminé la construction du bâtiment principal qui débutera à l'automne 2025.

1.7 POUVOIRS SPÉCIAUX DU COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME

1.7.2 Le comité consultatif peut, aux conditions et selon les modalités qu'il estime indiquées :

- a) autoriser, pour une période temporaire d'au plus un an, un aménagement par ailleurs interdit par le présent arrêté;
- b) exiger la cessation ou la suppression d'un aménagement autorisé en vertu de l'alinéa (a) à l'expiration de la période autorisée.

Toute personne souhaitant faire des représentations auprès du comité au sujet de ces demandes est invitée à en informer le Service d'urbanisme **avant 16 h, le vendredi 21 mars 2025 au 548-0457**. Le comité consultatif en matière d'urbanisme se réunira le mardi 25 mars 2025 à 17 h 15 pour prendre connaissance des objections écrites. Toute personne désirant s'adresser au comité au sujet desdites objections pourra le faire à ce moment.

Donald McLaughlin
Agent municipal d'urbanisme
Ville de Bathurst
150, rue St George
Bathurst (Nouveau-Brunswick) E2A 1B5
(506) 548-0457
donald.mclaughlin@bathurst.ca